



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de l'environnement et du développement durable

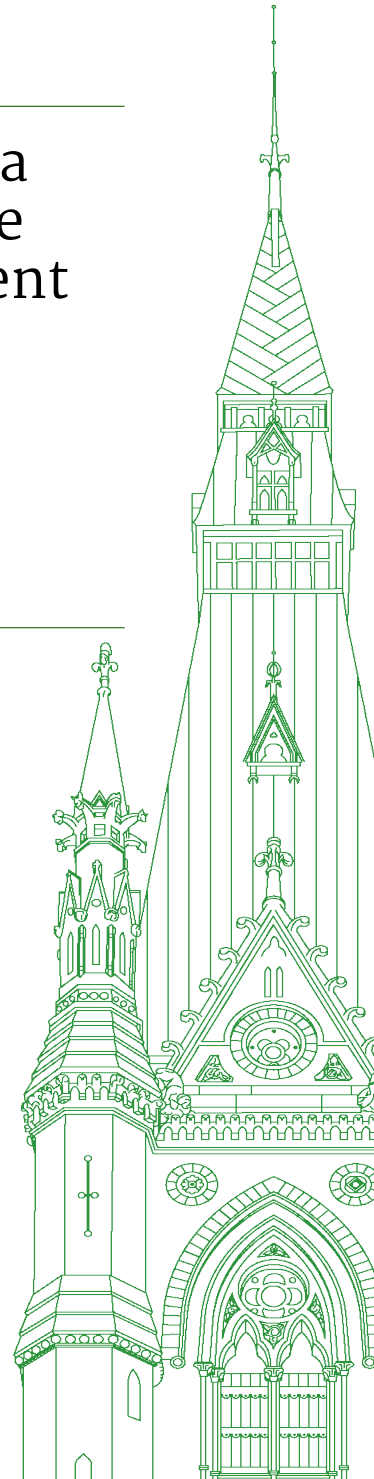
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 001

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le mercredi 26 février 2020

---



Présidente : Mme Yasmin Ratansi





## Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mercredi 26 février 2020

• (1545)

[Français]

**La présidente (Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.)):** Oui, madame Pauzé, vous avez la parole.

**Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ):** C'est au sujet de l'interprétation. Je vous demandais, lorsque vous parlez, de le faire lentement et de prendre des pauses. Parfois la discussion...

**La présidente:** Est-ce que je parle très vite?

D'accord, pardon.

**Mme Monique Pauzé:** La discussion entre les participants se déroule rapidement, mais j'ai besoin de temps pour saisir les propos. Je me demandais si l'on pouvait simplement parler plus lentement, et je ferai de même en français.

**La présidente:** Il n'y a aucun problème. Je vais faire cela, merci.

[Traduction]

Monsieur Redekopp, veuillez vous asseoir. Nous devons remercier les membres d'avoir accepté de tenir cette réunion en public le temps que vous présentiez votre motion.

Voici quelques renseignements: votre motion présente une requête inhabituelle parce qu'elle concerne un groupe de défense qui vient sur la Colline pour défendre une idée. Cela dit, parlez-nous de votre motion, et après votre départ, le Sous-comité décidera de la façon de procéder. Est-ce que cela vous va?

Merci.

**M. Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC):** Merci. Je vous sais gré de me donner l'occasion de la présenter.

La Journée de l'eau sur la Colline est une initiative lancée par un groupe de 11 universités canadiennes, soit: l'Université de la Saskatchewan, l'Université McMaster, l'Université du Québec, l'Université de Guelph, l'Université Dalhousie, l'Université Wilfrid Laurier, l'Université de Waterloo, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université McGill, l'Université de Victoria et l'Université de l'Alberta. C'est un important regroupement.

Cette initiative est organisée sous l'égide du Global Institute for Water Security, qui se trouve à l'Université de la Saskatchewan.

**La présidente:** Je vous suggère de lire la motion, qui sera consignée au compte rendu. Libre à vous de le faire, mais si vous pouviez la lire...

**M. Brad Redekopp:** D'accord, je vais commencer par la lire.

Ma motion est la suivante:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, que le comité invite des témoins du Global Institute for Water Security de l'Université de la Saskatchewan à comparaître devant le comité pendant une heure le 10 mars 2020. Que les témoins s'adressent aux

membres pendant 15 minutes, que 45 minutes soient allouées aux questions des membres du comité et que cette séance soit télévisée.

**La présidente:** Merci.

**M. Brad Redekopp:** Comme je le disais, il s'agit d'un regroupement d'universités, sous l'égide du Global Institute for Water Security, qui se trouve à l'Université de la Saskatchewan. M. Jay Familietti a été recruté au Canada comme chaire de recherche Canada 150. Il travaillait au Jet Propulsion Laboratory de la NASA au California Institute of Technology. Il aimerait témoigner avec deux autres scientifiques du regroupement d'universités.

Je ne dirais pas nécessairement qu'il s'agit de défenseurs ou d'un groupe de défense, mais plutôt d'un groupe de recherche dont les membres sont des spécialistes de la sécurité de l'eau au Canada.

Ce sujet semble être très pertinent pour le Comité. Ces personnes seront à Ottawa à ce moment-là, alors c'est pratique et simple pour eux de venir témoigner. Je ne demande pas beaucoup de temps, ni d'étude en plusieurs étapes ou quelque chose du genre, seulement une heure pour qu'ils puissent faire un exposé.

J'estime que leurs exposés pourraient nous être utiles dans le cadre de nos discussions futures.

C'est tout ce que je veux dire à ce sujet. Je pense que ce serait une heure utilisée à bon escient.

**La présidente:** Y a-t-il des questions pour M. Redekopp? Non.

**M. Brad Redekopp:** Je vous sais gré de me permettre de soulever la question.

**La présidente:** Je vous donne simplement de la latitude parce que normalement, les témoins font des exposés de 10 minutes, qui sont suivis d'une période de questions. Cependant, ce jour-là, nous avons convenu d'accueillir le commissaire à l'environnement et au développement durable. J'aimerais consulter les bleus pour vérifier si c'est à cette date que nous nous sommes mis d'accord pour l'inviter à venir nous prodiguer des conseils. Nous pourrions probablement le faire et ensuite entendre le témoignage de vos professeurs.

**M. Brad Redekopp:** Si vous avez besoin d'ajuster un peu l'horaire, je n'y vois pas d'inconvénient.

**La présidente:** Je veux aussi vérifier les bleus, car nous avons convenu d'avoir une petite séance d'information.

Nous revenons mardi, c'est bien cela?

Nous aurions une petite séance d'information sur le budget parce que nous faisons pression pour que le ministre vienne le 12 mars, et il semble fort probable qu'il soit ici pour nous parler du Budget supplémentaire des dépenses (B) et du Budget principal des dépenses. Je connais la comptabilité, mais je sais que ces budgets rendent tout le monde fou, et qu'il est important de poser les bonnes questions au ministre pour qu'il nous rende des comptes et que ses fonctionnaires le fassent aussi.

Si nous pouvons ajuster l'horaire pour concilier les deux, vous ferez preuve de souplesse, n'est-ce pas?

**M. Brad Redekopp:** Oui.

**La présidente:** Merci.

• (1550)

**L'hon. Kerry-Lynne Findlay (Surrey-Sud—White Rock, PCC):** Est-il question ici d'ajuster l'horaire du 10 mars?

**La présidente:** Non, c'est pour trouver du temps pour entendre ses témoins. Je veux simplement que les témoins fassent preuve de souplesse parce que nous entendrons le commissaire à l'environnement et au développement durable. Le commissariat a une interface énorme, et ses représentants ont aussi demandé à témoigner. Nous aurons ensuite une demi-heure avec le spécialiste du budget parce que les gens ne veulent pas trop de détails techniques. Nous lui demanderons de nous expliquer comment il en est arrivé aux chiffres qu'il présente et de nous aider à les comprendre.

Si vous pouviez faire preuve d'un peu de latitude côté temps, nous vous en saurions gré.

**M. Brad Redekopp:** Je m'en remets à votre bon jugement.

**La présidente:** Nous allons déterminer l'horaire et nous aviserons les scientifiques de ce qu'il serait pour que tout le monde — le commissaire à l'environnement, les spécialistes du processus budgétaire et les scientifiques — ait une chance égale d'être entendu.

Chers collègues, pouvons-nous tenir un vote pour déterminer si nous pouvons mener cette première étude le mardi 10 mars? Si nous le faisons, nous pourrions ensuite au moins l'inscrire au calendrier.

**L'hon. Kerry-Lynne Findlay:** Le 10 mars, pour cette motion, vous voulez dire?

**La présidente:** Oui, la motion que M. Redekopp a présentée.

Est-ce que tout le monde est d'accord?

Tout le monde est d'accord.

(La motion est adoptée.)

**Un député:** [*Inaudible*]

**La présidente:** La motion parle d'une heure, mais j'ai demandé une certaine latitude, alors nous pourrions la modifier pour qu'il soit question de 45 minutes.

Tout le monde aura 45 minutes. Cela vous convient-il?

Merci, monsieur Redekopp.

**M. Brad Redekopp:** Merci.

**La présidente:** Nous allons poursuivre la séance à huis clos.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

---









Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>